

SÉANCE DU 2025-03-10

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 10^e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, LISE PINAULT, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET AURÈLE TURCOTTE. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 2025-03-10

2025-03-031

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2.

Adoption du procès-verbal du 2025-02-10
3.

Adoption des comptes du mois.
4.

Période de questions sur les comptes du mois
5.

Règlement d'emprunt 377-25 : Réfection du rang de l'Église
6.

Paieement au comité de développement
7.

Comité des Loisirs Léonais.
8.

Abat-poussière
9.

Appui au site de télécommunication Télus pour réseau cellulaire sur le lot 5 429 163, cadastre du Québec à Saint-Léon-le-Grand
10.

Rapiéçage et scellement de fissure
11.

Don :

a)

b)
12.

Correspondance
13.

Varia :

a)

b)
14.

Période de questions
15.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par madame la conseillère Lise Pineault d'adopter l'ordre du jour.

2025-03-032

2. Adoption du procès-verbal du 2025-02-10

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Turcotte et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 2025-02-10 tel que rédigé.

2025-03-033

3. Lecture et adoption des comptes du mois

9261-9923 QUÉBEC INC	1 724.63
AIR LIQUIDE	74.85
ALIMENTATION N.M. INC.	20.25
ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC	965.49
AQUATECH	696.66
AQUAZONE	65.38
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR SOUDURE MOBILE	21.83
BRANDT MONT-JOLI	578.51
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	166.75
CARRÉ HUGETTE	280.00
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	465.82
CONSTRUCTION D'ÉQUERRE INC.	4 852.81
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA	514.32
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	160.00
DICKNER INC.	57.93
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	1 445.95
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS 1982	9 838.53
FENETECH INC.	155.16

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36.00
GARON ÉLECTRIQUE	657.13
GAZ BAR LINDA BÉRUBÉ	1 708.82
GDS ÉNERGIE INC	2 778.26
GLS	45.77
GROUPE VOYER	861.12
H2LAB	345.24
HYDRO QUEBEC	15 040.83
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	808.00
LES PRODUITS MÉTALIQUE AT	2 655.92
LETTRAGE ALLARD	661.11
MÉCANO-MOBILE RL	485.93
MÉDIALO INC	994.98
MÉTAL TC	776.08
PIÈCE D'AUTOS DR INC	1 448.36
OFFICE D'HABITATION DE FLEUVE ET VALLÉE	2 741.44
PROPULSE ÉNERGIE SEC SONIC	15 996.94
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT	963.49
SÉCURITÉ MÉDIC ENR.	124.56
SINTO	970.60
RENÉ ST-LAURENT	402.41
TELUS	51.05
TRANSPORT JMF LAPIERRE \$ FILS INC	4 367.05
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	4 437.04
UNORIA COOPÉRATIVE	22.96
CARTE DE CRÉDIT VISA (logiciel)	390.00
CARTE DE CRÉDIT VISA (poste-Canada)	54.36
VOHL	1 042.56
XEROX CANADA LTÉE	37.00

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyée par Madame la conseillère Lise Pineault et résolue unanimement d’adopter les comptes du mois de février 2025 pour un total de 81 265.25\$ et d’en autoriser le paiement.

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

2025-03-034

5. Règlement d'emprunt 377-25 : Réfection du rang de l'Église

Attendu qu'avis de motion et projet de règlement ont été déposés à la séance du 10 février 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lévesque appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 377-25 : Réfection du rang de l'Église.

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Le Conseil est autorisé à faire effectuer la réfection du rang de l'église tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparé par Alexandre Tremblay ingénieur au service du génie municipal de la MRC de la Matapédia en date du 2025-02-10laquelle font partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A

Article 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 275 507.00\$ pour les fins du présent règlement.

Article 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil reçoit une aide financière maximale de 4 250 000.00\$ tel qu'il appert de la lettre de la ministre des Transports du Québec comme l'annexe B et est autorisé à emprunter une somme de 1 025 507.00\$ remboursable sur une période de 20 ans.

Article 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2025-03-035

6. Paiement au comité de développement

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de payer 7355.00\$ au comité de développement de St-Léon ce qui représente 50% de la subvention totale ; de plus le Conseil accorde un montant de 400\$ pour l'activité de la glissade.

7. Comité des Loisirs Léonais

Le comité des loisirs a cessé ses activités et les membres du comité ont accordé un don de 13 000.00\$ qui sera investi dans la terrasse du parc léonais

2025-03-036

8. Abat-poussière

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'accepter la soumission de; Les Aménagements Lamontagne pour la fourniture et l'épandage de l' abat poussière pour le prix de 0.505\$ le litre.

2025-03-037

09. Appui au site de télécommunication Telus pour réseau cellulaire sur le lot 5 429 163, cadastre du Québec à Saint-Léon-le-grand

Considérant que la Municipalité n'est pas desservie par une couverture cellulaire;

Considérant que le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

Considérant que les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

Considérant que TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

Considérant que les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 25 février 2025, ont obtenus assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

Pour ces motifs, monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement que les membres du Conseil municipal sont en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 60 mètres sur le lot 5 429 163, Cadastre du Québec à Saint-Léon-le-Grand.

2025-03-038

10. Rapiéçage et scellement de fissure.

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'accorder le contrat de rapiéçage Manuel à Eurovia Québec construction pour le prix de 22105.09\$ et celui de scellement de fissures à Perma route Mauricie au prix de 1 422.82\$

11. Don

Il n'y a pas de don

12. Correspondance

La correspondance est lue

13. Varia

Il n'y a pas de varia

14. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2025-03-039

15. Levée de la séance

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyé par madame la conseillère Aurèle Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier